



Association des Maires Ruraux de l'Aube

12 rue des Sources
10240 Avant les Ramerupt

☎ 03 25 37 67 26

Fax 03 25 37 87 57

<http://www.maires-aube.asso.fr>
maires.ruraux10@wanadoo.fr

FEVRIER 2002

Rencontre avec Monsieur le Préfet

Le 28 décembre, le Président et le Vice-Président de l'AMRA, ont rencontré Monsieur le Préfet pour lui présenter l'association et son activité. L'entretien a porté également sur le milieu rural, l'intercommunalité, les TIC ainsi que sur différents points d'actualité (SDIS, Natura 2000, la téléphonie mobile etc.)

Elections professionnelles

Lors de la dernière AG, les délégués départementaux de la FNMR ont décidé de ne plus participer aux élections professionnelles, sans remettre en cause pour autant, leur utilité.

Un modèle de délibération vous sera prochainement adressé.

Brèves Infos

Lettre d'information destinée aux adhérents

Renouvellement du conseil d'administra- tion de l'association

Lors de la séance du 4 décembre 2001, le conseil d'administration a procédé au renouvellement des membres du bureau comme suit :

Président : Denis MAILIER, maire d'Avant les Ramerupt .

1er Vice-président : Serge SPILMANN, maire de Courteranges

2è Vice-présidente : Sylvie NAJOTTE, maire de Unienville

Secrétaire : Jacqueline COLFORT, maire de Mesnil Saint Père

Secrétaire adjointe : Lydie FINELLO, maire de Brevonnes.

Trésorier : Jean VERRIELE, maire de Maraye en Othe.

Trésorier adjoint : Daniel COUTORD, maire de Metz-Robert.

Membres :

Muriel BAUBAND, maire de Ruvigny ; **Florence DAUVET**, maire de La Rothière ; **Christian BLASSON**, maire de Saint Léger Près Troyes ; **Jean-Louis DUFAUT**, maire-adjoint de Bouilly.

Stage sur l'intercommunalité

Mlle Géraldine CHOQUART, étudiante en DESS Administration locale, Développement local et culturel à l'Université de Reims, effectue actuellement un stage sur l'intercommunalité au sein de notre association : quelle intercommunalité pour nos communes rurales ? Enquête auprès des élus, simulation fiscale et budgétaire seront au programme.

Départ de Madame Françoise Fugier, secrétaire générale de la Préfecture

Le Président de l'AMRA était invité à la cérémonie à l'occasion du départ de Madame Françoise Fugier, nommée Sous Préfète de Charolles. Dans son discours, Mme Fugier a déclaré : « Si les liaisons télématiques se sont développées dans le département de l'Aube, c'est grâce à l'action de l'Association des Maires Ruraux de l'Aube ».



Assemblée Générale de la FNMR les 2 et 3 février 2002

Denis Mailier et Serge Spilmann sont allés à Lyon pour participer à l'assemblée générale de la FNMR ayant pour thème la loi SRU. L'exposé de la loi ainsi que le débat ont été très intéressants grâce à la participation de Mme Phémolant, sous-directrice du Droit de l'Urbanisme au ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.

Loi SRU et communes rurales

L'AMRA organise une réunion sur ce thème le samedi 16 mars à 9h00, salle polyvalente de Saint Léger Près Troyes. Nous débattons exclusivement de la conséquence de cette loi sur les communes rurales (SCOT, PLU, carte communale)

Partenariat avec Les Cahiers Politiques

L'Association des Maires ruraux de l'Aube a signé un partenariat avec la société Les Cahiers Politiques, dirigée par Christophe Belleuvre. Il permet aux utilisateurs de GÉRÉMUS de bénéficier de services complémentaires. Rendez-vous sur notre bulletin d'abonnement Gérémus.

Vous souhaitez bénéficier de ces services mais vous n'avez pas Internet ? Ce nouveau partenariat vous permet de bénéficier :

- de la Lettre des Cahiers Politiques - *édition papier* - envoyée par courrier (48 numéros par an) ;
- du Guide semestriel des fiches pratiques ;
- du service "téléphone et fax à la demande" pour l'obtention de fiches pratiques, articles et dossiers.

Le tout à un prix préférentiel réservé aux adhérents de l'AMRA, soit l'abonnement d'un an à 144 euros TTC (944,58 F) au lieu de 192 euros (1249,54 F). Vous conservez la possibilité de modifier votre abonnement à tout moment de l'année

Suppression de fait pour les petites communes de la part communale de la redevance du permis de chasser

Le 3 septembre 2001, Gérard PELLETIER réagissait au reversement de la redevance du permis de chasser à la commune siège de la Trésorerie, et non plus aux communes validant le permis. Par courriers au ministre de l'économie et des finances, Laurent FABIUS, et au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Yves COCHET, il attirait l'attention sur le fait que la volonté de simplification administrative, bien compréhensible en soi, ne justifiait pas cette perte de moyens financiers au détriment des communes rurales. Mais, au-delà des montants en jeu, il dénonçait le principe de dissociation entre lieu de chasse et commune bénéficiaire, principe qui suscitait à la fois incompréhension et réprobation de la part des maires ruraux. Par réponse du ministre Yves COCHET, reçue à la FNMR le 27 décembre 2001, nous apprenions que le gouvernement envisageait de supprimer la redevance, les communes n'ayant plus de rôle dans la validation du permis de chasser. La loi de finances pour 2002 prévoyant cette suppression est parue au Journal Officiel le 29 décembre 2001...

Cotisation 2002

Lors de l'assemblée générale, la cotisation annuelle a été fixée à 85 euros (557,56 F). N'oubliez pas de l'inscrire au budget !